



## AVIS PUBLIC


### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné que le Conseil municipal doit statuer, lors de l'assemblée qui se tiendra le mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30, au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, sur la demande de dérogation mineure suivante soit la dérogation portant le numéro DM-2022-02 concernant le 15, rue du Manoir :

- 1- La demande de dérogation mineure DM-2022-02 vise l'article 82 du règlement de zonage numéro U-2012-02. L'objet de la demande est d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre les deux éléments suivants:
  - l'utilisation d'un revêtement du métal architecturale comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment principal (résidence) alors que le règlement prohibe l'utilisation de tôle de métal selon l'alinéa 4 de l'article 82 du règlement de zonage no U-2012-02.
  - l'utilisation d'un revêtement de panneaux fabriqué de béton afin d'imiter la pierre comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment principal (résidence) alors que le règlement prohibe l'utilisation de tout enduit de béton imitant ou tendant d'imiter la pierre ou la brique selon l'alinéa 2 de l'article 82 du règlement de zonage no U-2012-02.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné à Lac-Delage, ce lundi 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.




Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale, de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce lundi 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.



Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale